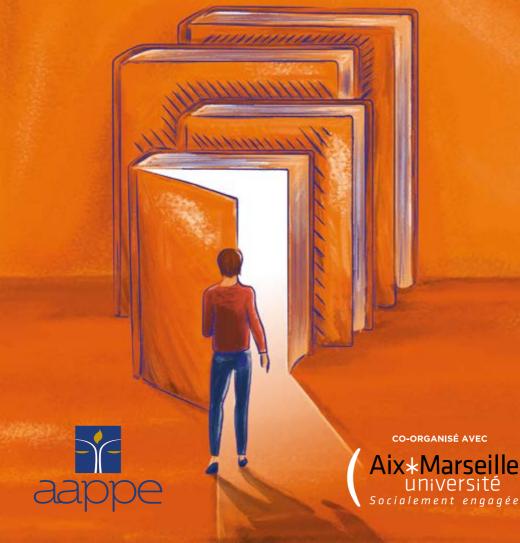
COLLOQUE
25 NOVEMBRE 2022

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE AIX-MARSEILLE

# FRANCHIR LES OBSTACLES À L'EXÉCUTION



# ÉDITO



L'Université d'Aix-Marseille nous fait le plaisir de nous recevoir pour notre colloque annuel pour lequel nous avons retenu un thème très pratique « Franchir les obstacles à l'exécution »

Nous avons voulu des interventions courtes, pour laisser de la place aux échanges avec les participants présents. Nous vous attendons donc nombreux !



Au plaisir de vous y retrouver.

Céline GRAVIÈRE et Vincent EGÉA, co-organisateurs du colloque de l'AAPPE, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille.

# INFORMATIONS

## LE 25 NOVEMBRE 2022 À PARTIR DE 8H30

Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille 3, avenue Robert Schuman, 13100 Aix-en-Provence

## TARIFS

Adhérents AAPPE (déjeuner inclus)	210€
Non-adhérents AAPPE (déjeuner inclus)	60€
Avocats honoraires (déjeuner inclus)	60€
Étudiants Inscription gratuite (déjeuner non inclus)	

En raison de la capacité d'accueil du lieu, seuls les 150 premiers inscrits pourront déjeuner sur place.

# **RENSEIGNEMENTS**

Frédérique PASQUAL, Assistante colloque frederique.pasqual@aappe.fr | 06 24 42 33 87

### INSCRIPTION AVANT LE 21 NOVEMBRE 2022

Inscription sur l'AAPPE.FR ET SUR LINSCRIPTION.FR

# aappe

# **PROGRAMME**

# MATINÉE

INÉE APRÈS-MIDI

9H00 MOT D'ACCUEIL

**Vincent EGEA**, Professeur agrégé de droit à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur du Laboratoire de Droit privé et de Sciences criminelles.

**Jean-Michel HOCQUARD**, Avocat honoraire au barreau de Paris, Président de l'AAPPF

OBSTACLES NÉS DE L'IMMEUBLE

9H15 L'INSAISISSABILITÉ

**Anne LEBORGNE**, Professeur émérite à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, Membre du Laboratoire de Droit privé et de Sciences criminelles.

David SARDA Avocat au barreau de Carcassonne, Administrateur de l'AAPPE.

9H45 IMMEUBLE PAR DESTINATION ET MEUBLES PAR ANTICIPATION

**Jean-Denis PELLIER**, Professeur à l'Université de Rouen Directeur du Master de Droit privé général.

Frédéric KIEFFER, Avocat au barreau de Grasse,

Président d'honneur de l'AAPPE.

10H15 LE NOUVEAU STATUT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

**Jean-Jacques ANSAULT**, Professeur en Droit privé, Université Paris 2

Panthéon-Assas.

Emmanuel JOLY, Avocat au barreau de Bordeaux,

Président d'honneur de l'AAPPE.

OBSTACLES NÉS DES PROCÉDURES COLLECTIVES

10H45 LE SURENDETTEMENT

**Jean-François ASTRUC**, Vice-président Tribunal judiciaire de Paris pôle civil de proximité, Coordinateur du service surendettement.

Vincent MAZEAUD. Professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

11H15 LES PROCÉDURES COLLECTIVES APPLICABLES AUX DIFFICULTÉS DES

ENTREPRISES

Olivier COUSIN. Avocat au barreau d'Epinal. Président d'honneur de l'AAPPE.

Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire.

MODÉRATEURS DE SALLE

Isabelle FAIVRE, Avocat au barreau de Toulouse, Présidente d'honneur de l'AAPPE.

Anne-Sophie SAJOUS, Avocat au barreau d'Annecy, Administratrice de l'AAPPE.

12H00 PAUSE DÉJEUNER

OBSTACLES CONVENTIONNELS

14H00 LES LIBÉRALITÉS

Jean-Baptiste DONNIER, Professeur de Droit privé et Sciences criminelles

à l'université Aix-Marseille.

14H30 LA TONTINE

Arnaud CERMOLACCE, Professeur à l'Université de Lorraine

et à la Faculté libre de droit de Paris, Avocat au barreau de Paris.

15H00 L'INDIVISION

Béatrice DELESTRADE. Avocate au Barreau de Marseille.

**OBSTACLES NÉS DU DÉBITEUR** 

15H30 L'INCAPACITÉ

Sylvian DOROL, Huissier de justice.

Alexandre FERRACCI, Maître de conférences au Laboratoire de Droit privé

et de Sciences criminelles de l'Université d'Aix-Marseille.

16H00 LE DÉCÈS

**Vincent EGÉA**, Professeur de droit à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur du Laboratoire de Droit privé et de Sciences criminelles.

Frédéric ALLÉAUME, Avocat au barreau de Lyon, Administrateur de l'AAPPE.

16H30 L'EXTRANÉITÉ

Michel DRAILLARD, Avocat au barreau de Grasse, Vice-président de l'AAPPE.

17H00 CLÔTURE

#### **PROFESSEURS PERMANENTS**

**Jean-Denis PELLIER**, Professeur à l'Université de Rouen, Directeur du Master de Droit privé général.

**Vincent EGEA**, Professeur agrégé de droit à l'Université d'Aix-Marseille, Directeur du Laboratoire de Droit privé et de Sciences criminelles.



# JOURNÉE PRISE EN COMPTE AU TITRE DE LA **FORMATION CONTINUE**

#### Objectifs pédagogiques de la formation :

Reconnaître et identifier les obstacles liés à l'exécution, élaborer une stratégie et déterminer les moyens d'y faire face, de les gérer ou de les contourner

Pré-requis : Notions en voies d'exécution.

**Public visé :** Intermédiaire, confirmé et expert (avocats, huissier, magistrats, juristes, étudiants).

#### Moyens pédagogiques et d'accompagnement :

Présentation et explication des problématiques de chaque thème par les intervenants, suivie d'échanges concrets avec les participants et de questions/réponses ; présentation visuelle, supports écrits diffusés aux participants.

#### Type d'évaluation pratiqué :

Des questions (ouvertes et fermées) d'évaluation pédagogique sur les thèmes traités seront insérées dans un questionnaire global qui sera rendu par les apprenants en fin d'intervention après l'avoir complété.



